

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 24-469-1935 promulguant dans la colonie le décret du 12 novembre 1055 portant création d'une indemnité compensatrice de mise hors cadres en vateur du personnel militaire place dans cette position.

n° 24-469-1935

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 décembre 1935

Numéro JO
n° 469 du 31/12/1935

Date du numéro
31 décembre 1935

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et des lois, décrets et arrêtés et dans lesquelles ces lois décrets et arrêtés et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 12 novembre 1933, portant création d'une indemnité compensatrice de mise " hors cadres en faveur du personnel militaire dans cette position, inséré au Journal officiel de la République française du 17 novembre 1935,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 12 novembre 1935 susvisé portant création enregistre publié et communiqué partout où besoin sera. Art. 2. —Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

SILVESTRE.